

AVIS DE PUBLICITÉ

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN

Séance du 30 juin 2022

Le recueil des actes administratifs de la séance du 30 juin 2022 est mis à disposition du public pour une durée de 3 mois à compter du 13 juillet 2022 au siège de la communauté de communes du Haut-Béarn :

12 Place de Jaca
64400 OLORON SAINTE-MARIE

Aux heures d'ouverture au public
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
